

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 7 décembre 2020.

**Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:**

**Nature et effets:** Régulariser l'implantation projetée d'une roulotte de 40 pieds, 2 pouces alors que l'article 12.84.3 du règlement de zonage 2018-464 prescrit une grandeur maximale de 32 pieds.

**Identification du site concerné:** Propriété de S.I.A.L. (locataire M<sup>me</sup> Manon Lavoie) sise au 26, chemin du Domaine-Grandmont à Saint-Gédéon.

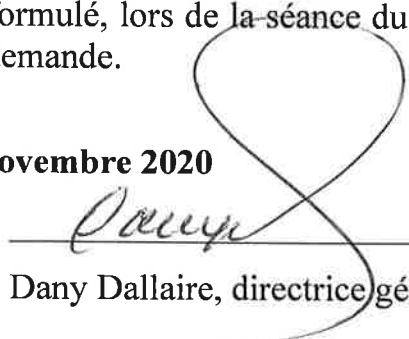
**Désignation cadastrale:** Lot 4 719 003.

Vous pouvez obtenir plus d'information concernant cette demande en communiquant au service d'urbanisme par courriel à l'adresse : [urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca)

Toutes les personnes qui désirent se faire entendre en regard de cette demande peuvent le faire en transmettant leurs commentaires par écrit soit par courriel à l'adresse : [urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante : 208, rue De Quen, Saint-Gédéon G0W 2P0. Les commentaires doivent être reçus au plus tard le 2 décembre 2020.

Tout commentaire ainsi reçu sera lu tel que formulé, lors de la séance du 7 décembre 2020, avant que le conseil ne statue sur cette demande.

**DONNÉ À SAINT-GÉDÉON ce dix-neuf novembre 2020**

  
Dany Dallaire, directrice générale